

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Champlain Daycare 2 Inc.		Date d'inspection Le 17 septembre 2026
Nom de l'établissement Garderie Champlain Daycare 3		Numéro de permis 2019519
Adresse 80 Newcombe Promenade Moncton NB E1A 9V4		Numéro de téléphone (506) 383-0078
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 41	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Paula Morin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	31 mars 2027	
Commentaires: Une personne éducatrice ne détient pas le cours d'introduction en éducation à la petite enfance. La personne responsable mentionne que cette employée vient tout juste de s'y inscrire. Cependant, aucune preuve d'inscription ne se trouve au dossier. Une preuve d'inscription doit être ajoutée au dossier dès que possible. Ce cours doit être complété conformément aux exigences applicables, et le certificat de réussite devra être versé au dossier une fois le cours terminé.			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	25 sept. 2026	
Commentaires: Trois ballons percés, un filet brisé et deux wagons dont le siège est cassé ont été observés. Ces wagons présentent un risque de blessure pour les enfants qui s'y assoient, puisqu'ils pourraient se pincer ou se blesser en raison de leur mauvais état. La mentore en assurance de la qualité demande à l'administrateur de retirer immédiatement ces wagons de l'aire de jeu et de les remplacer par de nouveaux wagons afin d'assurer la sécurité des enfants.			

Commentaires généraux
Au moment de l'inspection de surveillance l'après-midi, les éléments suivants ont été observés : -Le ratio enfants-personnes éducatrices est respecté. -Les renseignements suivants sont affichés à l'entrée de l'établissement (la routine quotidienne, les consignes d'évacuation en cas d'incendie, le nom de la personne administrateur, les noms et numéros de téléphone de la mentore en assurance de la qualité et de l'inspectrice, les avis de maladies transmissibles, lorsque requis. -Les dossiers des nouveaux membres du personnel ont été vérifiés. Les vérifications du casier judiciaire et des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, les certificats valides de secourisme et de réanimation cardiorespiratoire (RCR), ainsi que les descriptions des fonctions et responsabilités sont présents. -Les activités sont planifiées et documentées.

Commentaires généraux

Au moment de l'inspection, certains enfants font la sieste, tandis que d'autres participent à des jeux calmes. La période d'éveil se déroule, de même que les passages à la toilette et les changements de couches pour les bébés. Les enfants prennent ensuite la collation, chantent des comptines et participent à des jeux libres.

Une discussion a eu lieu concernant l'ajout de matériel de jeu extérieur. La mentore en assurance de la qualité a observé que plusieurs jouets extérieurs ont été retirés sans être remplacés par de nouveaux jouets.

Il est important de maintenir une quantité suffisante de matériel de jeu extérieur afin de répondre aux intérêts et aux besoins de l'ensemble des enfants. Une variété de jouets favorise l'activité physique, le jeu créatif, l'exploration et les interactions sociales. Lorsque le matériel est insuffisant, les enfants ont moins d'occasions de participer à des jeux variés, ce qui peut entraîner de la frustration, des conflits et une diminution de leur engagement dans les activités.

La mentore en assurance de la qualité recommande donc de remplacer les jouets retirés et d'ajouter de nouveaux matériaux de jeu afin d'offrir un environnement extérieur stimulant, inclusif et sécuritaire qui favorise le développement global des enfants.

original signé par
Paula Morin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 17 septembre 2026

Date

original signé par
Sylvain Coulon

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 septembre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"